

Séance publique du conseil communal du 6 novembre 2025

Présents : M. Henri GEREKENS, bourgmestre et Mme Danielle SIMON-ARENDE et M. Jeff LISARELLI, échevins, Mme Monique BODEVIN-WOLSFELD, M. Tom FABER, Mme Monique KUFFER, M. Romain REDING et Mme Jeanny VALENT-WELFRING, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURRISSIER, secrétaire.

Absents : M. Manuel BECKER, conseiller excusé, votant par procuration, donnée à M. Tom FABER, conseiller, conformément à l'article 19 bis de la loi communale.
M. Norbert NILLES, conseiller excusé, votant par procuration, donnée à Mme Jeanny VALENT-WELFRING, conseillère, conformément à l'article 19 bis de la loi communale.
M. Luc PAULY, conseiller excusé, votant par procuration, donnée à M. Jeff LISARELLI, échevin, conformément à l'article 19 bis de la loi communale.

Approbation de l'ordre du jour.

1. Approbation du plan de coupe et de culture pour 2026 ;
2. Approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement général « Grand-Rue » à Redange/Attert ;
3. Approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » à la Grand-Rue de Redange/Attert ;
4. Allocation des subsides annuels aux clubs et associations ;
5. Allocation de divers subsides extraordinaires ;
6. Approbation de décomptes de projets ;
7. Approbation du document Vision territoriale Kanton Réiden 2035 / 2050 ;
8. Approbation d'une demande de morcellement ;
9. OS CARE, Office Social du Canton de Redange : Approbation d'une délibération du conseil d'administration ;
10. Approbation d'un règlement d'ordre intérieur du service d'éducation et d'accueil – S.E.A. « Beiestack » ;
11. Décision de déclassement d'équipement du service technique ;
12. Approbation des statuts de l'association sans but lucratif « Maartstëmmung Réiden » ;
13. Approbation des statuts de l'association « Réidener Loisir - Volleyball » ;

Divers.

Toutes les décisions, ont été prises à l'unanimité.

Approbation du plan de coupe et de culture pour 2026

Approbation du plan de coupe et de culture de la commune de Redange/Attert pour l'exercice 2026 se présentant en résumé comme suit. :

	Salaires	Factures	Total Investissements	Subsides	Recettes	Total Recettes
1. Gestion durable et protection des forêts	20.000,00.-	9.200,00.-	29.200,00.-	0,00.-	75.000,00.-	75.000,00.-
2. Protection de la nature	2.000,00.-	3.200,00.-	5.200,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-
3. Sensibilisation et information	1.000,00.-	1.000,00.-	2.000,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-
4. Protection des ressources cynégétiques et de la faune sauvage	0,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-	2.500,00.-	2.500,00.-
5. Surveillance et police	0,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-
6. Logistique et personnel	8.500,00.-	11.000,00.-	19.500,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-
TOTAL	31.500,00.-	24.400,00	55.900,00.-	0,00.-	77.500,00.-	77.500,00.-

Approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement général « Grand-Rue » à Redange/Attert

approuve

Approbation du projet de modification ponctuelle du PAG au lieu-dit « Grand-Rue » à Redange/Attert, sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;
- la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, en ce qui concerne le RIE (SUP) « évaluation des incidences environnementales »
- la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » à la Grand-Rue de Redange/Attert

Le conseil communal marque son accord à la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) au lieu-dit « Grand-Rue » à Redange/Attert, sous les conditions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, tout en statuant sur l'observation formulée dans l'avis ministériel.

Allocation des subsides annuels aux clubs et associations

Des subsides annuels à hauteur d'un montant total de 55.560.-€ ont été alloués aux associations locales ayant introduit leur demande.

Allocation de divers subsides extraordinaires

Des subsides extraordinaires à hauteur d'un montant total de 1.500.-€ ont été alloués à différentes associations ayant introduit leur demande.

Approbation de décomptes de projets

Approbation de décomptes finaux dont le détail est repris sur le relevé ci-annexé comme suit :

Total des devis approuvés : 682.697,61.-€ (T.T.C.)
Total des dépenses effectives : 596.871,23.-€ (T.T.C.)

Articles	Objet	Devis approuvés	Dépense effective
4/621/221200/12003	Aménagement d'une aire de jeux près de la piscine	0,00.-€	15.650,31.-€
4/627/222200/24011	Acquisition de machines	316.900,00.-€	294.166,54.-€
4/627/222200/25020	Installation d'un adoucisseur d'eau	365.797,61.-€	287.054,38.-€

Approbation du document Vision territoriale Kanton Réiden 2035 / 2050

Le conseil communal approuve le document « *Vision territoriale Kanton Réiden 2035 / 2050* » Tout en invitant le syndicat intercommunal « De Réidener Kanton » à coordonner la mise en œuvre successive de la *Vision territoriale 2035/2050*, ensemble avec les communes concernées.

Approbation d'une demande de morcellement

Approbation d'un projet de morcellement présenté par le Bureau de Géomètres Officiels Luxembourg s.à.r.l. de Contern, pour le compte de M. Tom GLAESENER de Beringen, concernant des fonds sis à Redange/Attert, inscrits au cadastre de la commune, section D de Redange, numéro 530/5383 au lieu-dit « Hobsteltgen » à Redange/Attert.

OS CARE, Office Social du Canton de Redange : Approbation d'une délibération du conseil d'administration

Approbation de la délibération du 9 avril 2025 du Conseil d'Administration de l'OS CARE, Office Social du Canton de Redange, relative à l'embauche d'un(e) salarié (e) à raison de 30 heures hebdomadaires.

Approbation d'un règlement d'ordre intérieur du service d'éducation et d'accueil – S.E.A. « Beiestack »

Un nouveau règlement d'ordre intérieur du service d'éducation et d'accueil – S.E.A. Beiestack a été pris à l'unanimité. Une copie du règlement mis à jour peut être demandée auprès du secrétariat communal.

Décision de déclassement d'équipement du service technique

Décision de retrait de l'inventaire de l'équipement du service technique, le Tracteur Massey Ferguson 7465 avec demande au collège des bourgmestre et échevins de procéder à la vente dudit équipement à la société « De Verband – Agricom » au prix de 24.500.-€.

Approbation des statuts de l'association sans but lucratif « Maartstëmmung Réiden»

Approbation du dépôt des statuts présentés par l'association sans but lucratif « Maartstëmmung Réiden».

Approbation des statuts de l'association « Réidener Loisir - Volleyball»

Approbation du dépôt des statuts présentés par l'association sans but lucratif « Réidener Loisir - Volleyball ».

Divers :

Lors du tour de table, le conseil communal discute de la facturation des heures prestées par les ouvriers lors de la journée de la police du 8 juin 2025. Après échanges, il est décidé de facturer l'intégralité des heures.

La date du 27 novembre 2025 (réunion budget + déjeuner + séance publique) est rappelée. Un courriel de confirmation sera envoyé.

M. FABER indique une disponibilité réduite ce jour-là et confirme pouvoir être présent jusqu'à 11h00 pour la réunion de travail.

M. GEREKENS informe :

- qu'une annexe du Atert-Lycée devrait être réalisée en 2028 ;
- qu'un projet de maison culturelle dans le canton est à l'étude (ancien terrain destiné à une école de musique).

Le Bourgmestre annonce l'obtention de l'approbation ministérielle pour l'adaptation du règlement de circulation, permettant notamment des mesures d'apaisement à Eltz. Des situations dangereuses y ont encore été signalées.

Mme SIMON-ARENDE relaie ensuite des rumeurs selon lesquelles les responsables communaux auraient refusé l'achat d'un terrain de construction pouvant servir à l'implantation de l'école fondamentale lors d'une vente publique à laquelle les deux fractions avaient participé, ensemble. Mme VALENT-WELFRING et M. FABER demandent l'identité des auteurs pour clarification.

L'échevine soulève aussi la question d'une sonorisation fixe au centre de Redange, telle que posée par M. FABER à Mme KUFFER.

Le Bourgmestre explique que :

1. Les emprises de la Grand-Rue ne sont pas réglées,
2. Les Ponts & Chaussées refusent l'intégration de gaines dans les lampadaires.

M. FABER dit avoir reçu des informations contraires.

Il déplore également l'absence de mesures concernant la circulation à Nagem, malgré un accident récent. Une future adaptation du règlement intégrera des mesures dans la rue Principale.

En réponse à d'autres questions posées par M. FABER, M. le Bourgmestre informe que:

Concernant le WC public au Hounig, l'autorisation de la Nature et des Forêts manque encore.

Sur les publications de marchés :

- Rue d'Ospern : aucune publication prévue.
- Rue Knaeppchen : mise en ligne imminente (retard dû à un problème de terrain).
- Rue de la Piscine : études en cours ; convention d'un propriétaire attendue.

M. FABER signale de nombreuses plaintes sur l'état des routes, notamment la rue Fraesbich.

La priorité est toutefois donnée à la rue Vorkeilchen.

Discussion sur la route de délestage, toujours en phase d'acquisition de terrains.

Divers sujets supplémentaires avec réponses fournies par le Bourgmestre :

- Signalisation sur la rue Fraesbich : Ponts & Chaussées informé. (Intervention de Mme KUFFER)
- Chien errant rue um Grehs : le garde-champêtre sera informé. (Intervention de Mme VALENT-WELFRING)
- Organisation début 2026 d'un événement pour nouveaux résidents (projet LEADER – World Café). (Intervention de M. Romain REDING)
- Problème de stationnement autour du centre polyvalent à Ospern ; une étude sur les crues subites doit précéder tout aménagement. (Intervention de Mme KUFFER)
- Questions sur les sapins de Noël et possibilité d'utiliser des arbres donnés par des résidents n'ayant plus besoin de leurs arbres (tel qu'il est le cas dans d'autres communes). (Intervention de Mme KUFFER)
- Demande d'un échéancier pour la prochaine révision du PAG ; délai des demandes de reclassements déjà échu. (Intervention de Mme KUFFER)